

LA VOIX DES Parents

Numéro 454
Avril 2024

DOSSIER

VIOLENCES, AUTORITÉ À L'ÉCOLE : DE NOUVELLES MESURES



ACTU

Stage
de seconde,
mode d'emploi

Partez en séjour linguistique,
éducatif ou sportif,
en France ou à l'étranger !



Le groupe Go&Live propose un large choix de séjours et activités pour vos enfants. Anticipez et réservez vos vacances printemps, été et toussaint 2024 dès maintenant !



-10%
DE RÉDUCTION
SUR VOTRE SÉJOUR*
AVEC LE CODE PARTENAIRE
PEEP

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou **01 43 20 45 45**



nacel.





Olivier Toutain
Président fédéral

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Elle nous choque et nous terrifie. La violence des mineurs nous est insupportable. Cette violence s'est installée dans notre société et n'épargne pas l'École. Face aux différents événements dramatiques qui se sont récemment produits, l'institution scolaire et l'Etat réagissent. Au (énième) plan contre les violences présenté par la ministre de l'Education nationale, Nicole Belloubet, début avril, intitulé « Déployer un bouclier autour de l'école », ont succédé les annonces en la matière du Premier ministre, Gabriel Attal.

Une « contre-attaque », sur fond de renforcement de l'autorité, avec différentes mesures censées endiguer la violence à l'école ; citons, entre autres : des sanctions – réversibles – sur les examens pour les élèves « perturbateurs », des commissions éducatives en primaire, des collèges ouverts de 8h à 18h, une plus grande responsabilisation des parents avec de possibles sanctions, le placement en « internat éducatif » de jeunes « en rupture », en décrochage scolaire, un « contrat » entre les parents et l'école, un renforcement des EVR, équipes Valeurs de la République, pour mieux lutter contre atteintes à la laïcité, etc.

Les contours précis de ces différentes propositions seront dévoilés dans « 8 semaines », a annoncé le Premier ministre, en particulier le « contrat de droits et d'obligations » entre les familles et l'institution scolaire, en concertation avec « les chefs d'établissement, les représentants des enseignants, parents d'élèves ». Comme le définit notre projet associatif, rappelons que les parents PEEP, « premiers éducateurs de leurs enfants », « contribuent à construire l'École et ses politiques, pour qu'elles répondent aux besoins et aux attentes des jeunes, des familles et de la société ». La PEEP espère donc qu'il s'agira d'un « vrai contrat » entre chacune des parties, faisant état des droits et des devoirs de chacun.

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

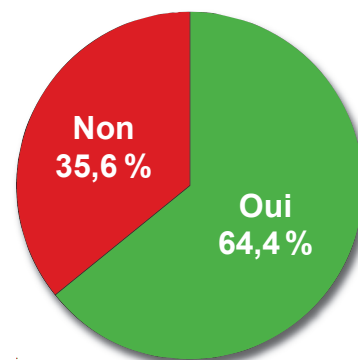
- Actu – Stage de seconde, mode d'emploi p.4
- Famille numérique – Porno en ligne : répondre aux vraies questions que se posent les ados p.5
- Dossier – Violences, autorité à l'école : de nouvelles mesures p.7
- Du côté de la Peep – 40^e édition du GPJL : les livres sélectionnés p.11

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 454 - Avril 2024. Directeur de la publication : Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation :
Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 453
(mars 2024)

L'an prochain, l'obtention du brevet sera nécessaire pour passer au lycée. Approuvez-vous cette réforme ?



Stage de seconde, mode d'emploi

Nouveauté ! Du 17 au 28 juin, les quelque 560 000 lycéens de seconde générale et technologique (GT) vont devoir obligatoirement réaliser un stage en entreprise, en administration ou en association. Un temps d'observation dans le monde professionnel sur le modèle du stage qu'ils ont suivi en 3^e.



LES ÉLÈVES EN SNU SONT EXEMPTÉS

Si le stage est officiellement obligatoire pour tous les élèves de seconde GT, il existe des possibilités de dispense, notamment pour les élèves qui choisissent d'effectuer au mois de juin un séjour de cohésion ou une mission d'intérêt général (MIG) dans le cadre du SNU, service national universel, ainsi que ceux en seconde technologique hôtellerie et restauration (STHR), qui effectuent un stage d'initiation ou d'application à cette période.

Une première... sans en être vraiment une ! Si, pour la première fois, les élèves de seconde générale et technologique vont devoir accomplir un stage « en entreprise », en juin, ils auront déjà expérimenté cette situation ; en effet, depuis 2006, les élèves de 3^e sont aussi tenus d'accomplir ce que l'on appelle une « séquence d'observation en milieu professionnel ».

Double objectif

Cette nouveauté répond à deux objectifs.

D'une part, celui de permettre aux jeunes lycéens de développer leur connaissance du monde professionnel. Ce stage sera ainsi une nouvelle étape dans ce que l'on appelle le « Parcours Avenir », parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ; un dispositif que suivent les élèves depuis leur entrée au collège, qui comprend notamment des expériences d'immersion dans le monde professionnel, des visites d'établissements de formation (lycées, CFA, etc.), des ren-

contres avec des professionnels qui viennent parler de leur métier dans les classes, etc. Second objectif de la mise en place de ce stage de fin d'année pour les élèves de seconde : les occuper utilement ! En effet, à cause de la tenue des examens du brevet et du bac, et pour des questions d'organisation, assez tôt au moins de juin, les élèves de seconde (qui, eux, n'ont pas d'examen à passer) n'avaient plus cours. Cette mesure entre dans le cadre de ce que le ministère de l'Éducation nationale appelle la « reconquête du mois de juin ».

Trouver son stage : rendez-vous sur la plateforme 1jeune1solution

Pour beaucoup de jeunes, notamment ceux qui ne peuvent bénéficier d'un réseau professionnel que peut leur apporter leur famille, la recherche d'une entreprise d'accueil pour effectuer un stage relève du parcours du combattant. Bonne nouvelle pour les élèves de seconde : une banque de stages qui leur sont spécifiquement destinés a été mise en place, par le biais de la plateforme ministérielle « 1 jeune 1 solution ».

L'adresse ? stagedeseconde.1jeune1solution.gouv.fr. Après leur inscription, ils auront accès aux offres de stage disponibles, ainsi qu'à des conventions-types.

Stage, mode d'emploi

Ce « stage d'observation » a une durée de deux semaines, du 17 au 28 juin 2024 inclus ; notez que cette période peut être scindée en deux stages d'une semaine. Outre dans des entreprises privées, les élèves peuvent effectuer aussi leur stage dans des associations, des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales. La signature d'une convention est obligatoire. Elle doit être signée par le proviseur, le responsable de la structure d'accueil, et l'élève, ou ses représentants légaux s'il est mineur. A savoir enfin, contrairement au stage d'observation suivi en 3^e, pour les stagiaires de seconde, rédiger un rapport de stage ne sera pas obligatoire.

Un stage du 17 au 28 juin 2024, pour les élèves de seconde générale et technologique.

ÉLÈVE	PROFESSIONNEL	ÉDUCATION
Élèves de 2 ^e générale et technologique	Entreprises, Administrations, Partenaires	Équipes pédagogiques
Cherchez un stage, postulez et suivez vos candidatures.	Faites découvrir vos métiers. Déposez des offres de stages pour un ou plusieurs élèves.	Accompagnez vos élèves, utilisez les conventions de stage et signez-les en ligne.
Trouver un stage	Déposer une offre	Suivez vos élèves

STAGES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Porno en ligne : répondre aux vraies questions que se posent les ados

Cette rubrique est
la vôtre !

Une idée ou une
question pour un
prochain thème ? :

lvdp@open-
asso.org !

Aujourd'hui on le sait, nos ados visionnent volontairement ou pas des images pornos, mais pourquoi ?

Pour répondre aux besoins de curiosité relative aux pratiques sexuelles (position, plaisir pour soi, pour l'autre), à la mécanique sexuelle (pénétration...);

pour comprendre et comme moyen d'éprouver son identité sexuelle ;

pour brandir une connaissance de la sexualité dans les groupes de pairs (lien social) ; pour explorer ses fantasmes sans risquer de se mettre dans un danger réel...

Sous réserve d'un accompagnement à la pensée critique ! Mais voilà... parce que les adultes ne parlent pas de sexualité, et parce qu'il n'y a pas d'éducation à la sexualité suffisamment inscrite dans le périmètre scolaire, extrascolaire, familial, les dangers et les risques existent.

Et si, nous adultes, on prenait le problème à la racine ?

En commençant une conversation avec nos ados des collèves et des lycées ? Discuter avec sérénité et échanger sur les comportements de découverte en lien avec le développement sexuel de chacun devrait donner des outils aux jeunes au fur et à mesure de leur existence pour s'épanouir, se protéger et briser le silence si nécessaire. A condition de répondre aux vraies questions que se posent les ados ! Que les adultes parlent de sexualité joyeuse avec sincérité, dignité, en adaptant le discours à chaque âge et à chaque questionnement et, surtout, en s'adaptant aux demandes réelles des ados ! Ainsi ces derniers pour-



POUR ALLER PLUS LOIN : Dossier thématique de l'Open : [« Protection des enfants face au porno en ligne »](#).

raient percevoir qu'il existe des alternatives aux propositions souvent inadaptées, voire aux confins de la norme sexuelle que l'on trouve dans la porno. Ils pourraient se construire un rapport au corps et à la sexualité qui autorise la recherche de leur propre désir, plaisir et bien-être, plutôt que de chercher la reconnaissance des autres (l'égalité femme-homme : pas vraiment l'essence même du porno mainstream) et de prouver leur capacité à être sexuellement « performants » comme dans leurs « tutos porno ».

S'impliquer dans la réflexion

Parler dignement de sexualité, déconstruire les images pornos sans culpabiliser les ados, ne pas plaquer des recettes (méfions-nous du « je sais ce qui est bon pour

toi »), chacun doit pouvoir trouver sa place dans une atmosphère chaleureuse et permissive. Attention à ne pas vouloir apporter une pile de connaissances qui cacherait la possibilité de dire les vrais questionnements de chacun. Il s'agit pour les adultes de s'impliquer dans la réflexion plutôt que donner l'impression de tout savoir, et d'inscrire dans les discours une ouverture sur les droits sexuels, à savoir [l'égalité des femmes et des hommes](#), le consentement et la réciprocité équitabile.

Le plus important étant de rappeler que la sexualité est un langage à apprendre dont le couple désir/plaisir est le moteur et que, de fait, la sexualité s'apprend tout au long de la vie.

Claude Giordanella, infirmière-sexologue et enseignante en santé sexuelle

“UN FILM ÉMOUVANT ET POSITIF SUR LES POUVOIRS DE L'ÉCOLE”

Le Parisien
week-end

L'ATELIER DISTRIBUTION ET UPSIDE FILMS
PRÉSENTENT

Avec le soutien de



LE MONDE EST À EUX



UN FILM DE
JÉRÉMIE FONTANIEU

L'ATELIER DISTRIBUTION ET UPSIDE FILMS PRÉSENTENT "LE MONDE EST À EUX" D'APRÈS LA MÉTHODE RÉCONCILIATIONS RÉALISÉ PAR JÉRÉMIE FONTANIEU
MONTAGE CAMILLE DELPRAT ASSISTANT RÉALISATEUR ADEM M'BAREK MUSIQUE VINCENT LEIBOVITZ GRAPHISME GUILLAUME COLAS POST-PRODUCTION SIMON LAURENT FOUCHER ÉVALUATION FREDERICO MOURA RICCI
PRODUCTEURS DÉLÉGUÉS SÉBASTIEN DEURDILLY JOHAN DE FARIA BÉNÉDICTE PERROT DIRECTRICE DE PRODUCTION MURIELLE BARALONGA
AVEC LA PARTICIPATION DE CANAL+ CINE+ CB AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

L'ATELIER
DISTRIBUTION

UPSIDE
FILMS

CANAL+

CINE+

C 8

Région
Île-de-France



Violences, autorité à l'école : de nouvelles mesures

Sous-titré « Plan ministériel pour la sécurité des élèves, des personnels et des établissements scolaires », le « Bouclier autour de l'école » présenté le 4 avril par la ministre de l'Education nationale, Nicole Belloubet, rassemble l'ensemble « des mesures prises pour renforcer partout le niveau de vigilance, de protection et de riposte face aux menaces ». Des menaces aux multiples visages, qu'il s'agisse de harcèlement et de violences entre élèves, mais aussi à l'encontre d'enseignants et de responsables d'établissement, comme du danger terroriste – depuis le 24 mars, le plan Vigipirate a d'ailleurs été relevé au niveau « urgence attentat ».

Quelques jours après l'annonce de ce plan, le Premier ministre, Gabriel Attal, a dévoilé toute une batterie de mesures pour lutter contre la violence des mineurs, avec un volet concernant l'école. Des mesures préventives mais aussi répressives, avec pour ligne directrice le renforcement de l'autorité : « *Lorsqu'on gêne les cours, lorsqu'on défie l'autorité, lorsqu'on dégrade, qu'on menace, voire que l'on agresse, cela ne doit jamais rester sans conséquence* », a assuré Gabriel Attal, avec un objectif clairement affiché : « *Je veux une école du civisme* ».

Enseignants et responsables d'établissements menacés, agressés, collègues, harcelés, passés à tabac par des « camarades »... Depuis quelques mois, les phénomènes de violence mêlant des élèves mineurs font régulièrement la une – dramatique – de l'actualité. Au-delà de la mise en lumière de ces faits de violence dans les médias, des données chiffrées officielles traduisent la réalité de cette tendance alarmante.

Indicateurs au rouge

Il y a quelques semaines, en février, le ministère de l'Éducation a publié une note d'information sur « les signalements d'incidents graves dans les écoles publiques et les collèges et lycées publics en 2022-2023 ». En comparaison avec les chiffres de l'année précédente, plusieurs indicateurs montrent une recrudescence des actes de violence. Ainsi, alors qu'on répertoriait un « taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves » en primaire de 3 en 2021-2022, celui s'est élevé à 4,6 en 2022-23 ! Même constat dans le second degré : les incidents graves pour 1 000 élèves sont passés de 12,3 à 13,7 – avec une hausse qui se concentre principalement sur les collèges.

Autre donnée inquiétante, au collège et au lycée, alors que l'on relevait 4 % « d'inci-



Depuis plusieurs années maintenant, l'institution scolaire s'attaque à la violence que constitue le harcèlement scolaire. Depuis la rentrée 2023, un plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école est mis en œuvre ; un plan décliné en 3 volets : prévention, détection, solutions. Parmi les récentes mesures concrètes, rappelons que le harcèlement scolaire est devenu un délit pénal (loi du 2 mars 2022), et qu'il est désormais possible de faire changer d'établissement scolaire les élèves harceleurs dans les cas les plus graves (décret du 16 août 2023).

dents graves à caractère raciste, antisémitique ou homophobe sur l'ensemble des incidents graves signalés », ce chiffre a doublé en 2023, pour s'établir à 8 %.

Responsabilisation des parents

Face à la montée de toutes ces violences, le Gouvernement, par la voix de son Pre-

mier ministre, a sonné la « contre-attaque », avec une série de mesures pour consolider les valeurs républicaines, dès l'école primaire, et renforcer l'autorité à l'école. Et les élèves ne sont pas les seuls concernés, plus globalement, les parents seront également responsabilisés, avec de possibles sanctions, notamment pour

Mieux contrôler les outils numériques, possibles vecteurs de menaces

Fin mars, les espaces numériques de travail, ENT, qui servent de lien entre élèves, enseignants et parents, ont été suspendus après les menaces d'attentat contre les collèges et les lycées. Des faits qui conduisent à une vigilance accrue quant à la sécurisation des accès numériques. D'ici la rentrée scolaire 2024, le ministère va renforcer la sécurité de l'authentification pour accéder aux ENT, avec la mise en place d'une double authentification (mécanismes de sécurisation complémentaires).

Actuellement, avant la réouverture prochaine de ces services numériques, tous les parents sont invités à réinitialiser les mots de passe d'accès à leur compte.

Par ailleurs, toujours concernant les potentielles problématiques de violences liées au numérique – cyberharcèlement notamment –, comme l'a demandé en début d'année le président de la République, des mesures doivent être prochainement annoncées pour mieux réguler les réseaux sociaux et l'accès aux écrans pour les jeunes.

« Déployer un bouclier autour de l'école »

« Qu'il s'agisse de prévenir toute agression physique ou verbale, de lutter contre le harcèlement ou de faire respecter les lois et valeurs de la République, au premier rang desquelles figure le principe de laïcité, nous devons d'abord une protection totale à chacun de nos élèves ». C'est par ces mots d'introduction, que Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a rappelé les enjeux qui ont guidé son plan « Déployer un bouclier autour de l'école ».

Un plan en trois grandes parties :

- assurer la sécurité de tous les élèves ;
- protéger les personnels ;
- sécuriser les écoles et les établissements scolaires.

Concernant la sécurité des élèves, en matière de prévention, des coordinateurs « harcèlement » seront présents dans tous les établissements scolaires via le dispositif PHARE.

En matière de civisme, l'enseignement moral et civique sera renforcé avec de nouveaux programmes disponibles à rentrée 2024.

Pour lutter contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination, au cours de sa scolarité, chaque élève devra obligatoirement effectuer une visite d'un lieu de mémoire.

Dans ce plan global, il est rappelé plusieurs mesures qui sont récemment entrées en vigueur, entre autres :

- Concernant la lutte contre le harcèlement, la mise en place d'un numéro unique contre le harcèlement et le cyberharcèlement : le 3018 ; le questionnaire soumis à tous les élèves dès le CE2 « pour un recueil systématique de la parole ».
- En matière de sanction, l'engagement de la procédure disciplinaire est automatique dans les cas suivants :
 - lorsque l'élève est l'auteur de violence verbale à l'égard d'un membre du personnel de l'établissement ;
 - lorsque l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un élève ;
 - lorsque l'élève commet un acte portant une atteinte grave aux principes de la République, notamment au principe de laïcité.

ceux qui sont jugés « démissionnaires », à la parentalité « défaillante ». Pour l'école, Gabriel Attal envisage un contrat de droits et obligations à faire si-

gner aux parents dès la rentrée prochaine. Il s'agirait d'un « contrat d'engagement à respecter l'autorité et les valeurs de la République entre les parents, les

établissements et les élèves ». Le non-respect de ce contrat pourrait conduire à des sanctions... Nous reviendrons bien entendu sur cette mesure dont les



PPMS, MODE D'EMPLOI

Chaque école, collège et lycée dispose d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Il s'agit d'un document opérationnel qui a pour objectif d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école ou l'établissement dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Les PPMS organisent la réponse face aux risques majeurs (naturels ou industriels) ou aux menaces (intrusion, attentats ou toute forme d'attaque, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement). Un PPMS comprend la description de l'école ou de l'établissement, son organisation interne et les conduites à tenir.

Chaque année, les écoles et établissements scolaires réalisent au moins deux exercices PPMS, distincts des exercices d'évacuation incendie, l'un sur le volet risques majeurs et le second sur le volet menaces.

- L'interdiction du port des abayas et des qamis, rappelant « les devoirs de neutralité de l'École à l'égard de tous les élèves, quelles que soient leurs convictions, et de protection des élèves contre toutes formes de pression physique, symbolique ou psychique » (instruction du 31 août 2023).

contours précis doivent être dévoilés aux alentours de mi-juin.

Des points retirés aux examens

« Je veux une école du civisme », « j'appelle à un vrai sursaut d'autorité », a martelé le Premier ministre dans son discours d'annonces du 18 avril. Parmi celles-ci, il est envisagé qu'en cas de perturbation grave dans son établissement scolaire, l'élève pourrait se voir retirés des points au brevet, au CAP ou au bac, avec également une mention qui pourrait figurer dans son dossier Parcoursup. Gabriel Attal l'a répété : « lorsqu'on gêne les cours, lorsqu'on défie l'autorité, lorsqu'on dégrade, qu'on menace, voire que l'on agresse, cela ne doit jamais rester sans conséquence ». Pour effacer ces possibles sanctions, les élèves perturbateurs devront participer à des « activités d'intérêt général »... et, bien entendu, ne plus se mettre en faute par leur comportement face aux règles et à l'autorité.

Autre mesure prévue, comme c'est le rôle des conseils de discipline dans le second degré, sur ce modèle, des commissions éducatives pourraient être mises en place dans les écoles primaires pour sanctionner les élèves ayant commis un incident.

Collèges ouverts

Enfin, dans la lignée des annonces du président de la République en matière éducative, en juin 2023, lors d'un déplacement à Marseille, le Premier ministre Gabriel Attal a émis le souhait que les collé-



SÉCURITÉ : NOUVEAUX DISPOSITIFS À LA RENTRÉE

À compter de la rentrée scolaire 2024, un service de défense et de sécurité académique (SDSA), rassemblant l'ensemble des missions académiques liées à la sécurisation de l'espace scolaire, sera créé dans chaque académie. Des actions concrètes sont attendues, notamment en ce qui concerne les équipements jugés nécessaires pour sécuriser certains établissements scolaires (grilles, agents d'accueil, systèmes d'alarme...). Mi-avril, le Premier ministre a indiqué qu'en plus des 150 établissements scolaires déjà identifiés pour une protection renforcée, « 350 établissements supplémentaires les plus sensibles ont été identifiés pour une protection amplifiée ».

Par ailleurs, en plus des équipes mobiles de sécurité (EMS) déjà présentes dans chaque académie – elles interviennent en renfort des équipes éducatives pour assurer protection et sécurité des personnes et des biens –, une équipe mobile de sécurité nationale (EMS-N) sera mise en place à la rentrée. Selon la circulaire du 3 avril qui porte sa création, il s'agira d'une « réserve de 20 agents expérimentés qui pourra être projetée sur tout le territoire en moins de 48 h en cas de crise aiguë autour d'une école ou d'un établissement ».

giens soient « scolarisés tous les jours de la semaine, entre 8 h 00 et 18 h 00, à commencer par les quartiers prioritaires et les réseaux d'éducation prioritaire ». Une mesure qui, pour l'heure, n'aurait pas de ca-

ractère obligatoire... et dont les tenants restent encore à définir, en particulier les activités (aide aux devoirs, activités culturelles, sportives...) qui seraient proposées à ces collégiens.

Un guide et un numéro d'urgence pour les personnels

Dans le prolongement du plan « Déployer un bouclier autour de l'école », présenté début avril par la ministre de l'Éducation, un guide sur la sécurité et la protection des personnes à l'école sera mis à disposition des personnels de l'Éducation nationale concernés. Ce guide rappelle « les dispositifs juridiques protégeant les agents, les modes de sécurisation des enceintes scolaires et contient des fiches décrivant des actions très concrètes et des modèles de documents visant à assurer la protec-

tion de chacun et à saisir les autorités judiciaires ».

Par ailleurs, une ligne d'écoute et de soutien psychologique est mise en place pour tous les personnels de l'Éducation nationale : le 0 805 500 005, numéro d'urgence national pour s'entretenir avec un psychologue 7 jours sur 7, 24 h/24.



40^e GPJL : les livres sélectionnés

Retrouvez **ICI** toutes informations sur le GPJL

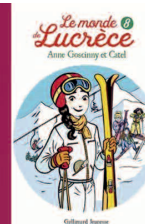
Catégorie 1 : élèves en CM1 et CM2



Le Farfafriche et autres contes du quartier
Editions Milan



Marthe et Mastok
1. La vie secrète des monstres
Editions Milan



Le monde de Lucrece 8
Editions Gallimard Jeunesse



Crocs de loup
Le secret de l'envoûteuse
Editions Gulfstream



Garance héritière de l'Olympe
le défi de Déméter
Editions Gulfstream



Le quinze d'Arthur, toutou et les lunettes noires
Editions Milan



Jefferson se fâche
Editions Gallimard Jeunesse

L'attaque des slips tueurs
Editions Milan



Catégorie 2 : collégiens de 6^e et 5^e



L'étoile du soir
Editions Albin Michel

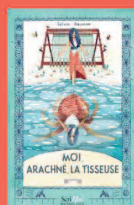


Terreur sur le lac
Editions Bayard

Le Jaguar aux yeux d'or
Editions Talents Hauts



Moi, Léo, 13 ans, auteur imposteur
Editions Sclinéo



Moi, Arachné la Tisseuse
Editions Sclinéo



Un printemps
Editions Milan



Une semaine dans la peau de mon frère
Editions Syros

Le chemin de Pauline
Editions Albin Michel



40^e GPJL : les livres sélectionnés

Catégorie 3 : collégiens de 4^e et 3^e



Mille pertuis
La sorcière sous nombril
Tome 1
Editions Gallimard Jeunesse



Les sœurs Lakotas
Editions Syros



Myriam et le thé
du juste moment
Editions Scrinéo



La vie indocile
d'Achile Le Guennec
Editions Syros



La folie des papillons
Editions Scrinéo



Sorcière des ombres
Editions Gulfstream

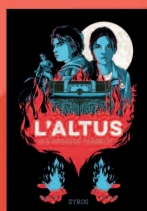


La Maison des mots perdus
Editions Flammarion Jeunesse

Les jumeaux Crochemort
La Malédiction
Editions Flammarion Jeunesse



Catégorie 4 : lycéens de 2^e et 1^{re}



L'Altus
Editions Syros



Le cycle des secrets
Tome 1
Editions
Gallimard Jeunesse



Histoire de la fille qui
ne voulait tuer
personne
Editions Syros



à vivre avec
Editions Scrinéo



Gris comme le cœur
des indifférents
Editions Scrinéo



Les têtes hautes
Editions
Talents Hauts



Vibrato
Editions
Gulfstream